



Les établissements et services pour enfants handicapés

1. Les types d'accueil

Les personnes en situation de handicap peuvent être orientées par la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, selon la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée.

2. Les établissements relevant de la scolarité

Il existe plusieurs types d'établissement relevant de la scolarité : les Instituts Médico-Educatifs (IME), les Établissements et Services pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP), les Jardins d'Enfants Spécialisés, les Instituts Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP), les Institut d'Éducation Motrice (IEM), Les Instituts d'Éducation Sensorielle (IES), les Instituts pour Déficiants Visuels, les Instituts pour Déficiants Auditifs.

3. Les établissements ne relevant pas de la scolarité

Il existe plusieurs types d'établissement ne relevant pas de la scolarité : les Centres d'accueil familial spécialisé (CAFS), et les établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés.

4. Les services à domicile ou ambulatoires

Il existe plusieurs types de services à domicile ou ambulatoires : les Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP).

Pour résumer :

Fin 2019, 12 430 établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées proposent 510 620 places, dont 32 % aux enfants. IME, SESSAD et ITEP assurent aujourd'hui des accompagnements coordonnés pour une meilleure prise en charge des enfants. On parle de fonctionnement en dispositif.



À savoir : Les Instituts Médico-Educatifs (IME) sont des structures spécialisées accueillant les enfants et adolescents de 6 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles.